



Par SDÉ et courriel

Le 3 avril 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à l'établissement d'un service public de recharge rapide pour véhicules électriques
Dossier Régie: R-4060-2018 / Notre dossier : R054285 JOT

Chère consœur,

Le Distributeur accuse réception de la lettre de la Régie du 29 mars 2019 relative notamment à sa demande de reconnaissance du statut d'expert de M. Brian Horii. Le Distributeur a pris connaissance des indications de la Régie et souhaite par la présente fournir des informations complémentaires.

La pénétration à grande échelle des véhicules électriques et la croissance importante des réseaux de BRCC étant un phénomène relativement récent, le Distributeur souhaitait s'assurer de la robustesse de son analyse de l'effet de l'installation des BRCC sur les ventes de VEÉ, donc sur les ventes d'électricité à domicile (l'« effet induit »). Il a ainsi demandé une opinion indépendante à une firme externe.

C'est dans ce contexte que le Distributeur a fait appel à la firme *Energy and Environmental Economics* (« E3 »), dont la compétence et l'expertise en ce domaine sont indéniables. Le Distributeur mentionne que cette firme est établie en Californie, région parmi les chefs de file mondiaux en matière d'électrification des transports.

Les livrables attendus dans le cadre du mandat confié à E3 apparaissent à la page 6 du rapport déposé au dossier :

- *The overall objective of the model is to calculate the additional kWh of home charging that occurs because of Hydro Quebec's proposed public DCFC deployment program.*

- *To establish this, the “Induced Effect” needs to be modelled showing how HQs DCFC program impacts the cumulative stock of EVs in Quebec.*

Le mandat a été confié à E3 le 15 novembre 2017. Au cours des semaines suivantes, des échanges réguliers ont eu lieu entre le Distributeur et la firme E3 afin de fournir à celle-ci toutes les informations dont elle avait besoin pour réaliser son mandat. Le 7 février 2018, E3 présentait son rapport à Hydro-Québec. Mme Nancy Ryan et MM. Eric Cutter et Oliver Garnett étaient présents à cette rencontre à titre de représentants pour E3. C’est pour cette raison que les noms de ces trois personnes apparaissent sur le document. Outre M. Brian Horii, le Distributeur ajoute qu’un autre employé d’E3 a également contribué à la préparation du rapport, soit M. Huai Jiang. Le rapport, déposé au présent dossier comme pièce HQD-1, document 2 (B-0005), a été reçu par le Distributeur le 15 février 2018. M. Michaël Neyrinck, dont le Distributeur a déjà annoncé la présence sur son panel, a participé activement à ces échanges.

L’effet induit estimé par E3 a été utilisé directement aux fins de l’analyse économique du Projet. Les hypothèses retenues sont celles apparaissant au tableau 5 de la pièce HQD-1, document 1 (B-0004).

En ce qui a trait à la remarque faite par l’intervenante AQCIE-FCEI concernant la forme du rapport déposé par le Distributeur, ce dernier s’en étonne. Ce document expose de façon simple et claire le raisonnement et la méthodologie sur lesquels repose l’estimation de l’effet induit. Il présente les formules utilisées, les résultats obtenus, sous forme de courbes et de tableaux, de même que l’ensemble des hypothèses pertinentes. En combinaison avec les nombreuses questions auxquelles a répondu E3 dans le cadre des demandes de renseignements, le Distributeur soutient que les intervenants disposent de toute l’information nécessaire pour porter un jugement sur l’analyse effectuée.

Par ailleurs, le Distributeur mentionne que dans le cadre de sa demande initiale déposée le 17 août 2018, il a annoncé que le rapport d’E3 était considéré comme un rapport d’expert, émanant par ailleurs d’une firme spécialisée.

« Pour déterminer l’effet induit du déploiement des bornes de recharge rapides sur les ventes d’électricité, le Distributeur souligne qu’il a eu recours aux services de la firme *Energy and Environmental Economics* (« E3 »), experte en ce domaine, dont le rapport est déposé comme pièce HQD-1, document 2.¹ »

(nos soulignés)

Par la suite, le Distributeur a fréquemment référé au rapport d’E3 et la contribution de cette firme aux réponses aux demandes de renseignements apparaît clairement.

Le Distributeur confirme que M. Horii, à titre de *Senior Partner* de la firme E3 et expert en planification des services publics, en évaluation de l’utilisation efficace des ressources et

¹ R-4060-2018, pièce B-0005, paragraphe 13.

en électrification des transports, a été impliqué dans l'ensemble du processus d'écriture du rapport et en a même assuré la supervision. Comme mentionné précédemment, les noms des personnes se trouvant sur le rapport d'E3 correspondent uniquement à celles présentes lors de la présentation donnée le 7 février 2018. Le Distributeur soutient donc que M. Horii est en mesure de témoigner sur le rapport d'E3 à titre d'expert puisqu'il en est l'un des auteurs. Par ailleurs, le Distributeur ajoutera à titre d'analyste à son panel de témoins M. Oliver Garnett, également de la firme E3. Le *curriculum vitae* de M. Garnett sera déposé au dossier avant le début de l'audience.

Le Distributeur souligne que les réponses fournies notamment aux pièces B-0014, B-0016, B-0019 et B-0027 relativement au contenu du rapport d'E3 ont été écrites par la firme elle-même, à savoir par les membres de l'équipe ayant travaillé sur le rapport, dont MM. Horii et Garnett, et sous la supervision de M. Horii. À cet effet, le Distributeur est d'avis que les réponses aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants, ainsi fournies, témoignent bien de l'expertise de cette firme et plus particulièrement, de celle de M. Horii.

Finalement, le Distributeur fait par la présente une mise à jour du panel qui présentera la preuve testimoniale du Distributeur:

- Mme Stéphanie Caron, chef – Affaires réglementaires;
- Mme France Lampron, directrice – Électrification des transports ;
- M. Michaël Neyrinck, délégué principal – Électrification des transports ;
- M. Brian Horii, *Senior Partner, Energy and Environmental Economics, Inc.*;
- M. Oliver Garnett, *Consultant, Energy and Environmental Economics, Inc.*

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

JC/